

## INFORMATIONS CONCERNANT LES EPREUVES DE SELECTION 2020

Arrêté du 13 Décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 Juillet 2009

Vous êtes :

1- **Bachelier et/ou en poursuite d'études** : vous êtes un candidat considéré en formation initiale et vous devez donc vous inscrire sur [parcoursup.fr](http://parcoursup.fr) (inscriptions du 22 Janvier au 2 Avril 2020).

2-Candidats relevant de la formation professionnelle continue dont les candidats titulaires du diplôme d'état d'Aide-Soignant ou du diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture (en référence à l'arrêté du 13/12/2018 modifiant l'arrêté du 31 Juillet 2009 relatif au Diplôme d'Etat Infirmier financés par un employeur ou OPCA : les épreuves de sélection sont au nombre de 2 :

- une épreuve écrite de 1 h (comprenant une sous-épreuve de rédaction dans le domaine sanitaire et social et une sous-épreuve de calculs simples)

- un entretien de 20 minutes portant sur votre projet professionnel et vos motivations

### Pour les candidats relevant du point 2 :

- l'inscription est à réaliser à l'IFSI d'Orthez : les dossiers d'inscriptions seront en ligne **dès le 22 Janvier 2020** et la clôture des inscriptions aura lieu **le 6 Mars 2020** (le coût de l'inscription est de 120 €).

- Suite à une réunion des 14 IFSI de Nouvelle Aquitaine regroupés sur l'Université de Bordeaux, il a été décidé que la date des épreuves écrites sera commune à tous les IFSI d'Aquitaine, à savoir **le 30 Mars 2020 matin à l'IFSI de Pau de 10h00 à 11h00**.

Les entretiens débiteront le 30 Mars 2020 après-midi (une convocation vous sera adressée en temps voulu)

- Les résultats seront affichés à l'IFSI le **19 Mai 2020 à 14h00**.



A noter sur vos agendas :  
Samedi 1<sup>er</sup> Février de 9h00 à 13h00

